

Lac de la Gruyère (2)

«DES PERDANTS, DES GAGNANTS»

C'est avec beaucoup d'émotion que la Basse-Gruyère accueille la décision de construire le barrage de Rossens, en décembre 1943. Une commission est alors créée afin de résoudre les cas d'expropriation. Pour ce deuxième volet de notre série sur le lac de la Gruyère, trois anciens habitants de Pont-la-Ville témoignent.

■ «Le Conseil d'Etat négociera, par l'intermédiaire d'une commission désignée par lui, avec les communes et les particuliers touchés par la mise en eau. L'Etat prendra à sa charge les indemnités transactionnelles en espèces ou en nature, en tenant largement compte de tous les éléments du dommage. Ces prestations lui seront remboursées par les Entreprises électriques fribourgeoises (EEF).» C'est ainsi que le Grand Conseil fribourgeois, peu après son vote quasi unanime en faveur de la création du futur lac de la Gruyère, officialise le 24 décembre 1943 sa volonté de prendre le délicat problème des expropriations à bras-le-corps.

PÉTITION CONTRE LE LAC

Il faut dire qu'un mouvement d'opposition au «projet de Rossens» s'était peu à peu développé en Basse-Gruyère. Les rumeurs allaient bon train depuis la reprise de l'étude de l'accumulation par les EEF, avant que la presse régionale ne s'en fasse largement écho dès 1942. Les assemblées des quinze communes concernées se sont alors successivement prononcées contre le projet en question, en bloc, pour des raisons que l'on devine aisément: l'exil forcé de certains habitants et la diminution des surfaces cultivables ou forestières, en période de guerre qui plus est.

La population locale apparaissait globalement solidaire, vaguement organisée et surtout unanimement opposée au projet. De quoi relativiser l'optimisme, tant des EEF que du

Conseil d'Etat, qui estimaient en début d'année qu'il n'y avait pas d'opposition de principe au projet de Rossens. Le verdict approchant, une assemblée de protestation se tiendra encore à Bulle, en novembre 1943, suivie d'une pétition fustigeant la création du bassin d'accumulation. Déposée à quelques jours de la séance extraordinaire du Grand Conseil, elle comportait 511 paraphes sur les 4750 habitants que totalisaient les treize communes signataires, Broc et Rossens n'ayant pas participé.

EMPLOIS POUR LA RÉGION

De cette période un peu trouble, Marie-Louise Demierre-Allemann, son frère Victor Allemann et son cousin Jean Allemann n'ont pas gardé de souvenirs beaucoup plus précis. N'étaient-ils pas, en 1943, âgés seulement de neuf, huit et

quatre ans? «Les adultes ne parlaient guère qu'entre eux de l'arrivée du lac», justifie Victor, dont la famille a habité Pont-la-Ville de 1938 à 1941. «Nous avons ensuite repris le domaine de notre grand-père, sur les hauts d'Avry-devant-Pont, laissant celui de Pont-la-Ville à la famille de Jean», explique Marie-Louise, qui se voit encore traverser le pont de Thusy, reliant les deux villages, en char à cheval.

Un chemin qu'ils ont souvent emprunté: «Il y avait la grotte Notre-Dame-de-Lourdes au bout du pont, côté Avry. Les gens des environs en faisaient leur promenade du dimanche.» Jean, bien que plus jeune, garde aussi des souvenirs d'avant le lac: «Une fois, ils ont ouvert les vannes alors qu'on jouait au poletz (jeu de billes) dans le canal – sec pour l'occasion – qui séparait la digue de Thusy de la galerie courant



Retour aux sources pour Victor, Marie-Louise et Jean Allemann: les fondations de leur ancienne ferme de Pont-la-Ville dorment maintenant sous les eaux du lac



En 1920, la ferme qu'exploitait la famille Allemann (tout à gauche) avant la création du lac



jusqu'à Hauterive. Il s'en est fallu de peu!»

La montée des eaux, quelques années plus tard, les a marqués. «Quand ils ont fermé à Rossens, en mai 1948, il n'a pas fallu trois jours pour que le pont de Thusy disparaisse sous les flots», reprend Victor. La famille de Jean venait alors de déménager sur le territoire d'Avry-devant-Pont, en bordure du lac à venir. «La commission a racheté le domaine de Pont-la-Ville, dont la ferme était condamnée. Ils ont donné la partie restée au sec à un autre

propriétaire, en compensation de ses terres noyées», raconte Victor, dont le papa a préféré une compensation financière. «Ils aimaient bien ceux qui prenaient de l'argent, ça leur évitait de chercher du terrain.»

Avec le recul, les indemnités versées étaient-elles suffisantes? «Au bout du compte, il y a eu des perdants et des gagnants. Certains ont reçu de moins bons domaines en échange, ou n'ont pas su négocier un prix juste.» Mais le barrage avait aussi du bon: «Le chantier a donné du tra-

vail à de nombreux fils de paysans, de toute la région. Du coup, les gens ont mieux accepté.»

Quant au lac en lui-même, les trois Gruériens n'en ont pas vraiment profité. «Chez nous, personne ne savait nager, et les parents n'aimaient pas qu'on s'en approche de trop près!», enchaîne Jean. Ce qui ne les empêche pas d'apprécier sa présence: «Il est tout de même beau quand il est plein. Et puis, c'est sûrement une bonne chose pour le tourisme.»

Frank-Olivier Baechler

954 hectares et 64 bâtiments submergés

■ La «Commission du lac», telle qu'on la nommait alors, se composait à sa création de l'ingénieur cantonal, de l'inspecteur en chef des forêts, de trois agriculteurs et d'un notaire. Un montant de cinq millions de francs lui a été alloué, à comparer aux 66 millions de francs de l'ensemble du projet. C'était presque quatre fois plus que la valeur cadastrale des terrains et immeubles voués à disparaître, mais largement moins que ce que réclamaient quelques députés.

Les quinze communes concernées par la création du lac de la Gruyère étaient, sur la rive droite, Pont-la-Ville, La Roche, Hauteville, Corbières, Villarvolard, Villarbeney, Botterens, Broc et, sur la rive gauche, Morlon, Echarlens, Vuippens, Gumeffens, Avry-devant-Pont, Pont-en-Ogoz et Rossens. Toutes situées dans le district de la Gruyère, à l'exception de Rossens, elles totalisaient un peu plus de 6000 habitants en 1943, sur les 152000 que comptait alors le canton

de Fribourg. Il était prévu que l'accumulation noie un territoire d'une superficie de 954 hectares (9,54 km²), comprenant approximativement une moitié de terrains communaux, un quart de propriétés privées, un cinquième de domaine public et un vingtième de terrains appartenant aux EEF. Les forêts, prés et pâturages, autant de terrains productifs, représentaient les deux tiers de la superficie totale.

Les 64 bâtiments submergés ne formaient pas une localité unique, mais étaient disséminés sur toute la surface inondée par le lac. Une vingtaine d'entre eux étaient des habitations permanentes, et autant de familles ont donc été contraintes de quitter leur domicile, soit une centaine d'habitants. Si la montée des eaux provoqua la disparition de bâtiments de nature fort différente, allant de la maison de maître au fenil, en passant par le chalet, le rural, la porcherie, le rucher, la remise, la fromagerie ou

encore la grange, aucune disparition d'école, d'église ou de cimetière n'a été à déplorer.

COMPENSATION FINANCIÈRE

A noter que des quinze communes touchées, seule celle de Rossens a préféré recevoir une indemnité en espèces. Il n'en était pas de même pour les particuliers, puisque 120 d'entre eux, sur 155 au total, ont opté pour une compensation financière. Au final, la somme totale déboursée par les EEF s'est élevée à 5,6 millions de francs. En conclusion de son ultime rapport, la Commission du lac s'est plu à relever la compréhension et la bonne volonté dont a fait preuve la majeure partie de la population de la Basse-Gruyère. Pour preuve: jamais il ne fut nécessaire de recourir à la procédure d'expropriation.

FOB



Les eaux montent et le pont de Thusy est immergé